

CARTE BANCAIRE
CIC



PETERIE

RTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

241101

2024 15:30:38

13.6.2423.6 08/10/2024

2024 15:30:51

ite - Biens



LECROIX

NCE

ange.fr

9.55

Client (3311) :

Entreprise Privée TRANSPORTS GRANGIE

REGOURD

ZONE INDUSTRIELLE

46000 CAHORS

FRANCE

Siren : 400395950

TVA intra : FR02400395950

A0000000421010

CB

LE 02/11/24 A 15:30:38

BUREAU VALLEE C

CAHORS

46000

7592283 75227250000022

10057

#####4915

4146C301CD17E9ED

701 000050 196 C

MONTANT :

18,67 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

Facture n°I02220100007101 Du 02/11/2024

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 02/11/24 15:30	79384076 / VENTE65029 VENTE EMPREINTE TRODAT 4914 4915 5205	1	13,32 €	20,00 %	2,67 €	13,33 €
Emporté 02/11/24 15:30	133362 / 70/24 SURL BOSS ORIGINAL JAUNE STABILO	1	0,82 €	20,00 %	0,17 €	0,82 €
Emporté 02/11/24 15:30	79351083 / 982866-1item STYLO BILLE 4 COULEURS POINTE MOY BIC	1	1,41 €	20,00 %	0,28 €	1,41 €
TOTAL HT						15,56 €
TOTAL TVA						3,11 €
Total TTC						18,67 €

Vous avez été accueilli(e) par NG(ld:1020)
(Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	15,56 €	20,00 %	3,11 €	18,67 €

Règlements

02/11/2024 15:30:38 - CB

18,67 €

CB 6 041124

Portable :	Tél. :	Signature du vendeur	Signature du client
Email :			

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.

Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayé ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros. Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

MONTAF 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE

SAS Au capital de 125000€ Siret : 75227250000022 SIREN : 752272500 N° RCS : MONTAUBAN 752272500 TVA : FR89 752 272 500 Code APE 4762Z